

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine tenue le mercredi 27 novembre 2024, les élu.e.s ont adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 24-496 : ayant pour objet de modifier les documents principal et complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine afin de permettre les usages résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation le long du réseau routier supérieur;

Règlement numéro 24-499 : relatif au contrôle de la pollution;

Règlement numéro 24-505: relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Toute personne désireuse de prendre connaissance de ces règlements peut le consulter au siège social de la MRC au 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini ou sur son site Internet: <https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/documentation/#avis-publics>.

Les règlements ci-hauts entreront en vigueur lorsque toutes les dispositions auront été complétées conformément à la loi.

FAIT ET DONNÉ À DOLBEAU-MISTASSINI, CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Christian Bouchard
Greffier-trésorier adjoint